

DES SITUATIONS DE LA VIE COURANTE ET L'ASSURANCE FRAIS JURIDIQUES

Pensez-vous que ces situations de la vie courante peuvent être couvertes par l'assurance frais juridiques ?

1. Vous venez de vendre votre résidence et après quelques mois, l'acheteur réclame une diminution de prix d'achat prétextant avoir découvert des vices cachés affectant de façon importante la maison.
2. Le voisin au chalet a fait d'importants travaux sur son terrain et depuis, les eaux se déversent dans votre jardin et sur la terrasse... Vous ne savez plus quoi faire.
3. Vous avez des problèmes avec l'acheteur qui ne respecte pas ses obligations à la suite du dépôt d'une offre d'achat sur un immeuble.
4. Vous venez d'emménager dans votre nouveau condo. Le syndicat des copropriétaires fait défaut de faire respecter la déclaration de copropriété.
5. Vous êtes congédié et vous ne comprenez pas pourquoi après avoir donné plusieurs années de loyaux services au même employeur.
6. Après avoir été indemnisé pendant quelques mois par la CNESST, cette dernière considère que vous êtes apte au retour au travail et cesse de verser les prestations alors que votre médecin n'est pas d'accord.
7. La SAAQ considère que vos maux de dos ne sont pas reliés à votre accident d'automobile et pourtant vous ne pouvez pas retourner travailler dans ces conditions.
8. Le motorisé que vous avez acheté avant de partir pour les vacances annuelles ne démarre pas... On vous a vendu un citron et le garagiste réclame des milliers de dollars de frais de réparation.
9. Vous êtes victime d'usurpation de votre identité et une multitude de problèmes vous attendent. Vous ne savez pas comment protéger vos droits et voulez consulter un conseiller juridique.

10. Votre conjoint vient de décéder et vous devez assumer les frais du notaire pour régler la succession.
11. Votre voisin refuse de faire ériger une clôture sur la ligne mitoyenne et vous ne connaissez pas vos droits.
12. Les récents travaux exécutés sur votre résidence ne sont pas satisfaisants et l'entrepreneur ne donne plus signe de vie.
13. Le système de thermopompe que l'on vous a vendu n'est pas adapté au style de maison que vous avez et vous désirez résilier le contrat.
14. Vous subissez du harcèlement au travail et ne savez pas comment agir et où vous adresser.
15. Vous êtes victime d'un accident en descendant l'escalier mal entretenu et glacé d'un restaurant. Vous voulez réclamer votre perte de revenu pendant les six mois qu'a duré votre convalescence.

La plupart de ces situations peuvent être couvertes par l'assurance frais juridiques. Vérifiez auprès de votre courtier ou assureur.

Faites-vous
une loi de faire
valoir vos droits

Faites-vous une loi de vous assurer

Communiquez avec votre courtier ou assureur pour discuter de la couverture répondant à vos besoins ou appelez le Barreau pour en savoir plus sur l'assurance frais juridiques.

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

Sans frais 1 866 954-3529

www.barreau.qc.ca



Mis à jour en février 2016

Encouragée par :

Barreau
du Québec

On se fait une loi
de vous éclairer

L'assurance frais juridiques

Barreau
du Québec

L'ASSURANCE FRAIS JURIDIQUES, C'EST ESSENTIEL

Mésentente avec un détaillant, un propriétaire, un voisin. Vice caché à votre habitation. Injustice au travail. Erreur médicale. Vérification d'un testament. Tous ces événements imprévus et indépendants de votre volonté peuvent vous amener à recourir à un avocat, à un médiateur, à un arbitre ou aux tribunaux.

Le Barreau du Québec vous encourage à souscrire à une assurance frais juridiques, car c'est un excellent moyen d'avoir accès à un ensemble de services juridiques lorsque vous en avez besoin.

QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT

Vous pouvez vous prévaloir d'une assurance frais juridiques pour vos besoins personnels ou ceux de votre famille, que vous soyez :

- ▶ locataire ou propriétaire
- ▶ employé ou travailleur autonome
- ▶ dirigeant d'une petite entreprise

Soyez prévoyant et ayez l'esprit en paix pour environ 4 \$ par mois

POUR AVOIR LES MOYENS D'OBTENIR JUSTICE

Pour les particuliers

Une assurance frais juridiques couvre les conseils et les services d'un avocat. La protection peut varier d'un assureur à l'autre et il est préférable de valider avec votre assureur mais, en général, elle comporte :

- ▶ **de l'information et une assistance juridique illimitée**, par téléphone, dans la plupart des domaines du droit.
- ▶ **une aide financière lors de litiges** pour défrayer les honoraires de l'avocat de votre choix en poursuite ou en défense, incluant les modes de prévention et de règlement des différends, ainsi que les déboursés (photocopies, déplacements), les expertises (opinions d'experts) et les frais judiciaires (dépôts de procédures), et ce, dans plusieurs domaines de droit (consommation, dommages corporels ou matériels, propriété et habitation, revenu, travail).
- ▶ **une aide financière en l'absence de litige** pour un mandat lié à la succession ou à la protection d'une personne, entre autres l'ouverture d'un régime de protection d'un majeur devenu inapte, la vérification d'un testament, l'homologation d'un mandat de protection (mandat donné en prévision de l'incapacité) et la liquidation d'une succession non contestée.

Une porte ouverte pour faire valoir vos droits

Pour les petites entreprises, les cabinets professionnels et les travailleurs autonomes

Ceux-ci ont tout avantage à souscrire à une assurance frais juridiques afin d'avoir les moyens de se protéger en cas de problèmes, tels :

- ▶ les conflits avec des clients, des fournisseurs ou des employés non syndiqués
- ▶ le non-respect d'une transaction ou d'un bail
- ▶ les problématiques liées aux lois qui visent la protection du consommateur, la santé et la sécurité au travail, la concurrence ou les compagnies
- ▶ l'assurance-emploi

PEU COÛTEUSE, ET TRÈS AVANTAGEUSE

Quelques dizaines de dollars par année

Une protection individuelle ou familiale coûte entre 30 \$ et 100 \$ par année, selon les assureurs et le type de protection choisie.

ASSURANCE VS ASSISTANCE

Il importe de faire la différence entre l'**assurance** frais juridiques et l'**assistance** juridique, car ce sont deux produits bien différents. Le tableau ci-dessous vous présente les principales caractéristiques de chacun.

	ASSURANCE	ASSISTANCE
Description	Permet de retenir les services d'un avocat pour vous conseiller, entamer des procédures et vous représenter à la cour si nécessaire	Donne uniquement de l'information par téléphone
L'avocat	L'assuré choisit son avocat	Centre d'appel
Assistance téléphonique	Illimitée	Illimitée
Couverture	Selon votre contrat, peut inclure les honoraires d'avocat, les expertises et les autres frais, jusqu'à concurrence de 5 000 \$/litige et 15 000 \$/année	Aucune indemnité
Fournisseur	Compagnie d'assurance ou courtier (lié à une police d'assurance habitation ou voiture)	Compagnie d'assurance ou courtier
Prime	Environ 4 \$/mois	0 \$ (habituellement inclus dans un ensemble forfaitaire)

Les petites entreprises, cabinets professionnels et travailleurs autonomes doivent déboursier environ 300 \$ par année.

Jusqu'à 15 000 \$ de protection

En cas de litige, une assurance frais juridiques paye généralement les frais de trois cas par année, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par cas et de 15 000 \$ par année. Elle vous versera jusqu'à 1 000 \$ dans les cas de succession et de protection d'une personne majeure.

En général, une assurance frais juridiques ne comporte aucune franchise.

Un délai d'entrée en vigueur raisonnable

Habituellement, une police d'assurance frais juridiques entre en vigueur 60 jours après son émission.

Il s'agit donc d'un petit investissement qui peut rapporter gros, car cela vous permet de connaître vos droits et obligations et, si nécessaire, de faire valoir ces droits !